

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11925**

Intitulé

Documentaliste spécialisé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)	Administrateur(trice) général(e) du CNAM

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

325t Gestion et mise à disposition de ressources documentaires, conservation des archives

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les documentalistes spécialisés assument des fonctions documentaires et d'organisation des systèmes d'information adaptées au contexte de l'organisme où ils exercent (entreprises industrielles ou commerciales, collectivités territoriales) et au type d'information à traiter (information juridique, économique, iconographie, documentation audiovisuelle...).

Le titulaire réalise les suivantes activités:

Recherche et diffusion de l'information, accueil, orientation et assistance des usagers

Traitement de l'information

Participation à la gestion d'une unité documentaire ou d'un centre d'archives

Valorisation de fonds et produits documentaires

Le titulaire est capable de:

Communiquer avec les usagers et les clients.

Chercher et trouver des informations,

Repérer, évaluer, sélectionner et valider des sources d'information.

Maîtriser les outils bureautiques, les éditeurs web

Modéliser un système d'information

Participer au choix d'un logiciel documentaire.

Élaborer un langage documentaire.

Mettre à la disposition du public l'information mise en forme à son intention en utilisant au mieux les technologies de l'information et communication.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Petites, moyennes et grandes entreprises, groupes industriels, les services (banques), les laboratoires pharmaceutiques, les établissements publics, les associations. En centre de documentation, service d'archives, cellule de veille, équipe projet.

- Services archives, ou centres de documentation de collectivités territoriales.

- Entreprises publiques ou privées, associations des secteurs de l'audiovisuel, de l'iconographie et de la culture et toute entreprise industrielle ou commerciale disposant de fonds audiovisuels et iconographiques pour ses besoins de communication et de promotion ou l'élaboration de ses produits et services (par ex : secteur du luxe, établissements de formation, packaging, urbanisme etc...).

· documentaliste, chargé de recherche et d'études documentaires, cyberdocumentaliste, assistant de veille technologique, recherchiste, webmestre éditorial, gestionnaire d'archives, formateur-conseil en informatique documentaire, analyste-indexeur, records manager ou chargé de documentation technique,

· vidéothécaire, phonothécaire, photothécaire, iconographe, recherchiste, archiviste audiovisuel

· bibliothécaire territorial, assistants territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques, assistants archivistes.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'organise autour de quatre composantes :

- exercices d'application pratiques (description, indexation de documents, élaboration partie de thésaurus, recherche documentaire, maquette de banque de données, paramétrage de logiciel, étude de cas d'organisation

- deux projets tutorés (synthèse documentaire, projet informatique) soutenus oralement

- un stage en entreprise

- la production d'un rapport de stage ou d'un auto-bilan mettant en relief le travail réalisé et le projet professionnel.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	l'administrateur général du Cnam ou son représentant, - le directeur national des formations ou son représentant, - le responsable de l'institut ou du centre spécialisé qui prépare cette certification ou son représentant, - le responsable pédagogique du titre, - un ou deux enseignants responsables, - un ou deux professionnels du domaine concerné par le titre professionnel.
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	- l'administrateur général du Cnam ou son représentant, - quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant, - deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé Documentaliste spécialisé avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2015.

Arrêté du 8 avril 1981 publié au Journal Officiel du 10 avril 1981 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : au titre des homologations de droit.

Pour plus d'informations

Statistiques :

38 certifiés /an

Autres sources d'information :

<http://www.cnam.fr/instituts/INTD/>

<http://www.cnam.fr>

Lieu(x) de certification :

CNAM 2, rue Conté
75003 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Documentaliste spécialisé audiovisuel, entreprises ou collectivités territoriales (INTD)